



MTS / RER
SEM / CML

RATP

**FICHIERS
ILLEGAUX**

TOUS CONCERNÉS ?

Un scandale sans précédent vient d'éclater au Département BUS. Près d'un millier d'agents sont concernés par un fichage illégal diligenté par la direction de la RATP.

On s'en doutait un peu. La vérité vient d'éclater au grand jour. Au sein des départements SEM/CML, MTS/RER des rumeurs disent que des fichiers illégaux existeraient pour verser la DIL. Sommes-nous tous fichés ? Catalogués par quelques « critères », de façon illégale, dans un tableau Excel afin de nous fichier pour nous discriminer : la question est posée.



Ces dérives managériales sont stockées, répertoriées dans des fichiers : la maladie, la grossesse, l'absentéisme, la productivité, l'implication syndicale. Tous ces fichiers sont purement scandaleux ! Chaque salarié a le droit d'être malade, chaque salarié a le droit d'avoir des enfants, chaque salarié a le droit de militer et d'exercer son droit de grève, sans que cela n'ait d'impact sur son évolution de carrière.

Le syndicat SUD-RATP, via son service juridique, étudie la possibilité d'une action collective en justice, afin de faire respecter les droits des salariés.

SUD-RATP demande un AUDIT complet à la direction des départements SEM/CML, MTS/RER. Nous en informerons l'inspection du travail et la CNIL, pour faire la lumière sur nos interrogations.



Syndicat SUD-RATP
1, rue du Centre
93160 Noisy-le-Grand

Noisy-le-Grand, le 03 juin 2020

Michel DAGUERREGARAY
Département MTS
55 quai de la Râpée
75599 Paris Cedex 12

Xavier LETY
Département RER
54 quai de la Râpée
75599 Paris Cedex 12

Frédéric LAMBERT
Départements SEM/CML
54 quai de la Râpée
75599 Paris Cedex 12

Objet : Demande d'audit

Copie : Inspection du travail / CNIL

Messieurs les directeurs des Départements MTS/RER et SEM/CML

Notre organisation syndicale a été informée de l'existence de plusieurs fichiers illégaux sur le département BUS. Fichiers servant à cataloguer et discriminer les agents en vu des commissions de classement.

Nous vous rappelons que détenir des fichiers de cette sorte est non conforme aux articles L. 1232-2 L. 1331-1 et L.1222-4 du code du travail et passible par l'article 226-16-1 du code pénal de 5 ans de prison et de 300 000 euros d'amendes.

Plus de 900 agents sont déjà concernés par ce type de fichage illégal.
Cela a créé un véritable émoi et a permis de libérer la parole de futurs lanceurs d'alerte.

SUD-RATP craint que ces pratiques illégales soient monnaie courante et gangrènent d'autres départements.

Pour cette raison nous vous demandons de lancer un AUDIT sur toutes les unités afin de vérifier que les fichiers créés soient bien déclarés à la CNIL et soient conformes aux textes réglementaires.

De notre côté nous allons aussi inviter les lanceurs d'alertes à nous transmettre toutes informations pouvant faire éclater d'autres scandales et nous accompagnerons les agents dans les procédures devant les tribunaux.

Mikael SPANO
DSE MTS SUD-RATP

Christophe GRALL
DSE RER SUD-RATP

Philippe SCHORTGEN
DSE SEM/CML SUD-RATP